OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY-GENERAL ON
VIOLENCE AGAINST CHILDREN

Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la Violence à l'encontre des Enfants

Marta Santos Pais

Un monde libre de violence pour tout enfant : une responsabilité de tous

Geneva 6 décembre 2018

1. Introduction

Mesdames, Messieurs, Chers amis

Je me sens profondément honorée de participer ce soir à cette importante conférence, dédiée à la vie et à l'action visionnaire et inspiratrice de Janusz Korczak, médecin, pédagogue, chercheur, écrivain, journaliste et activiste polonais qui a marqué pour toujours la philosophie des droits de l'enfant.

La réunion d'aujourd'hui gagne une valeur toute particulière en ayant lieu à peine quelques jours avant la commémoration d'un nouvel anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De façon historique, la Déclaration Universelle reconnaissait la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et proclamait leurs droits - égaux et inaliénables - comme un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations.

Une vision forte et résolue. Et pourtant, il a fallu attendre plus de 40 ans pour que la communauté internationale reconnaisse formellement, avec l'adoption de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, que les droits des membres les plus jeunes de la famille humaine étaient, eux-aussi, des droits de l'homme – des droits égaux et inaliénables.

Cette vision, Janusz Korczak l'avait anticipée bien avant, dans ces œuvres et dans son action quotidienne ***pour et avec les enfants***. Comme il le soulignait souvent, « **il n'y a pas d'enfants… il n'y a que des personnes** ! » Ils sont des sujets de droits et des citoyens de part entière ; des citoyens aujourd'hui ! et non pas en évolution pour devenir quelqu'un demain…

La vision de Janusz Korczak était simple : » **il faut toujours placer les enfants d'abord ! Il faut les respecter et les écouter, parce qu'ils sont des experts et ils nous aident dans nos réflexions et dans la découverte de nouvelles vérités**. »

Cette vision, Janusz Korczak l'a fait valoir toute sa vie : en Pologne, en temps de paix et pendant la guerre ; dans le ghetto de Varsovie, aussi bien que dans le camp de concentration de Treblinka, ou il a trouvé la mort.

Une vision qu'il a aussi promue au niveau international - en effet, il était l'un des promoteurs de la Déclaration des Droits de l'Enfant de 1924, adoptée para la Ligue des Nations et qui se trouve, avec sa signature, justement dans les archives de la ville de Genève. La vision de Janusz Korczak a inspiré les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

1. La Convention

Chers amis

La vie extraordinairement riche et courageuse de Janusz Korczak est une référence unique pour les défenseurs des droits de l'enfant. Et elle est une source constante d'inspiration pour mon travail.

J'ai eu le privilège de participer à la rédaction de la Convention relative aux droits de l'enfant, proposée par la Pologne pendant l'année internationale de l'enfant.

La Convention a été **longuement négociée** pendant les temps difficiles de la guerre froide. Tout en tenant compte de systèmes légaux différents, des conceptions politiques antagoniques, des contextes sociaux et culturels distincts, bien au-delà de ces différences elle a donné vie à une charte des droits fondamentaux de l'enfant.

Avec la Convention, nous avons gagné un **regard renouvelé de l'enfance** : non pas comme une période de transition vers l'âge adulte, simplement définie par la vulnérabilité et la dépendance des enfants de l'appui d'autrui ; mais plutôt, **en envisageant l'enfant comme un citoyen dans le temps présent, et partenaire** dans nos actions de consolidation de la démocratie et de progrès social.

Comme vous savez, la **Convention est le traité le plus amplement ratifié au monde** – un traité qui est en vigueur en 196 pays, tous sauf les Etats Unis.

Les dernières trois décennies ont vu des progrès décisifs dans la promotion des droits de l'enfant – nous avons assisté à l'adoption de **nouvelles constitutions et législations** pour reconnaitre formellement les droits de l'enfant et le responsabilité de l'Etat à leur égard; les **politiques nationales** ont été reformulées pour identifier des mesures de mise en œuvre précises; et à travers le monde, il y eu d'importantes initiatives de formation professionnelle et des campagnes de sensibilisation pour mobiliser les communautés, les familles et les enfants pour assurer le respect et la réalisation de leurs droits.

3. La violence à l'encontre des enfants

La Convention place au centre de ses soucis le droit de l'enfant à la protection contre toute forme de violence.

Dans ce domaine aussi, d'importantes mesures ont été adoptées au niveau national pour donner effet aux dispositions de la Convention.

Mais malheureusement, pour millions d'enfants dans le monde, la vie est marquée par un immense contraste entre les valeurs de la Convention et leur quotidien.

La violence à l'encontre des enfants se fait sentir dans tous les contextes, y compris dans les endroits où les enfants devraient jouir d'une protection spéciale : à l'école, au sein d'institutions de garde et de protection, dans des centres de détention, et aussi su sein de la famille.

Aujourd'hui encore, il y a des actes de violence qui sont **perçus comme un tabou social,** envisagés comme une **forme d'éducation ou discipline,** ou simplement comme une **affaire privée** qui doit rester dans le cercle fermé de la famille ou de la communauté.

Ceci explique pourquoi la violence **demeure largement invisible et socialement acceptée, entourée d'un profond cercle de silence** ; les victimes se sentent effrayées de porter plainte, les enquêtes sont plutôt l'exception et les données statistiques demeurent profondément limitées.

4. L'Etude mondiale et mon mandat

C'était justement pour cette raison que le Comité des Droits de l'Enfant avait décidé de demander une **étude des nations Unies** sur cette question. L'Etude mondiale était adoptée en 2006 para l'Assemblée générale. Pour la première fois, nous avons gagné une **vue d'ensemble de cette réalité dramatique**, de son immense magnitude et conséquences sévères pour la jouissance des droits de l'enfant : y compris le droit à la santé, au développement et au bien-être, et le droit à l'éducation ; trop souvent endurcis par les traumatismes, des troubles dépressifs, les comportements à risques et les actions violentes.

Le principe de l'Etude mondiale était clair : **aucune forme de violence n'est jamais justifiée ; toute forme de violence peut être prévenue**.

Pour traduire ce principe en réalité, l'Etude a présenté plusieurs recommandations visant à prévenir et éliminer toute forme de violence à l'encontre de tout enfant.

Et pour assurer une mise en œuvre systématique de ces importantes recommandations, les Nations Unies ont établi une nouvelle position – la Représentante Spéciale du Secrétaire General des Nations Unies sur la Violence à l'encontre des Enfants – que j'ai eu l'honneur d'assumer en septembre de 2009.

Chers amis,

Dans mon travail autour du monde, je reconnais l'importance des efforts menés pour assurer la protection de l'enfant contre toute forme de violence.

Un indicateur décisif de ces progrès est surement l'adoption en 2015 de l'Agenda de Développement Durable.

L'Agenda 2030, comme il est habituellement connu, a une vision ambitieuse : la construction d'un monde ou tout enfant grandit libre de la peur et de la violence. Et pour y aboutir, l'Agenda inclut plusieurs objectifs, y compris **la cible16.2** qui prévoit l'élimination de toute forme de violence à l'encontre des enfants.

Cette cible spécifique donne une valeur renouvelée aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et aide à mobiliser des actions renforcées pour consolider et accélérer les progrès.

Lorsque je réfléchis sur ce processus, il y a quatre dimensions essentielles que j'aimerais souligner.

a) **Tout d'abord, il y a de bonnes raisons pour se sentir encouragé par les progrès atteints**. Tellement d'exemples pourraient être mentionnés – mais en voilà deux stratégiques.

Aujourd'hui, **autour de 100 pays ont une stratégie nationale** pour la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des enfants. C'est un nombre important ! Mais plus important encore est le fait que, lorsqu'une telle stratégie est en place, les Etats peuvent **éviter des actions accidentelles, fragmentées et réactives**, soutenir des efforts et évaluer les résultats atteints et les progrès réalisés.

Nous avons compris que les progrès sont plus visibles lorsque cette stratégie est **informée par un processus de participation ample et par des données détaillées** sur la victimisation des enfants ; lorsqu'elle **associe tout département et toute institution de l'Etat**, aussi bien que les acteurs de la société civile ; lorsqu'elle est **coordonnée** par une **autorité de haut niveau** ayant le pouvoir de mobiliser des actions et des ressources ; et lorsqu'elle est évalué périodiquement de façon transparente et publique.

Des progrès notables ont eu lieu aussi dans le domaine de la législation. Plusieurs pays ont aujourd'hui une prohibition légale de toute forme de violence physique, psychologique ou sexuelle, dans le monde réel ou virtuel, y compris l'abus, la négligence, maltraitance, agression, humiliation ou exploitation. Des changements profonds ont été introduits dans le texte de Constitutions, dans les codes de famille ou de protection de l'enfance, dans le code pénal ; et dans d'autres cas, une législation autonome a été adoptée. Le pays le plus récent est le Népal mais beaucoup d'autres devront suivre dans un futur proche.

La législation est une mesure indispensable de la responsabilité des Etats. Elle légitime et oriente l'action des institutions et des professionnels qui s'occupent des enfants.

Mais par ailleurs, la loi transmet à la société dans son ensemble **un message claire de ce qui est acceptable et de ce qui n'est pas négociable, tout en encourageant des mesures de discipline positive et la prévention de tout risque de violence.**

Et plus important encore, avec une législation claire, les victimes sentent qu'elles sont importantes, que leurs souffrances ne seront pas oubliées ; et que les **institutions sont prêtes** à intervenir pour sauvegarder leurs droits et pour les appuyer dans leur accès à la justice et aux services de traitement, appui et récupération.

Chers amis,

Le passé récent est marqué par des résultats importants. **Mais malheureusement, pour millions d'enfants la réalité demeure grave et urgente. Ceci est le deuxième message que j'aimerais souligner.**

Tous les cinq minutes il y a un enfant qui meurt, victime de violence. Chaque année, plus d'un billion d'enfants souffrent une forme quelconque de violence – cela veut dire, la moitié des enfants du monde !

La violence affecte les enfants de tout âge, mais trop souvent elle se fait sentir dès la petite enfance.

Le rapport de l'UNICEF « *Un visage familier* » le reconnait clairement :

Entre 1 et 2 ans, 60% des enfants subissent des châtiments corporels et des violences verbales. Près de 300 millions d'enfants entre 2 et 4 ans sont régulièrement victimes de discipline violente au sein de la famille. 176 millions âgé de moins de 5 ans sont témoins de la violence domestique.

Sans doute, des données bouleversantes. Mais en outre, la violence pendant la petite enfance a des conséquences néfastes qui perdurent dans la vie.

Le stress toxique et la violence subie dans les premières années de vie affectent le **développement cognitif et linguistique de l'enfant**, et compromettent sa santé physique et mentale, aussi bien que son éducation.

Ces enfants sont plus à risque de subir des violences plus tard dans la vie ; de devenir des acteurs d'actes violents et de participer à des actions criminelles. Ceci a des couts incalculables pour les victimes et leurs familles ; aussi bien que pour la société dans son ensemble.

Il faut rompre ce cycle néfaste et vicieux ! Et pour y aboutir, il s'impose d'investir dans la prévention de la violence dès la petite enfance !

Et nous savons comment : à travers des actions de protection sociale pour appuyer les enfants et leurs familles, et des programmes de parentalité positive ont été mis en place, les pays ont pu réduire et prévenir la violence, tout en limitant le risque d'abandon d'enfants et leur placement en institutions.

Chers amis,

La violence a lieu tôt dans la vie mais **lorsque les enfants grandissent elle peut devenir une dimension constante de leur vie**. La violence au sein de l'école et le harcèlement scolaire le démontrent fort bien.

Pour beaucoup d'enfants, l'école est un lieu de joie et d'apprentissage ou les valeurs de respect, de la non-violence et des droits de l'homme se consolident, et où l'on apprend à gérer les conflits de façon pacifique.

Mais pour beaucoup d'enfants, l'école devient un cauchemar. Les agressions physiques, les menaces, l'humiliation, les châtiments corporels, les abus sexuels, la violence armée et d'autres formes sérieuses de violence font souvent parti du scenario scolaire.

Le harcèlement et le cyber bullying sont devenus des expériences dramatiques pour un nombre croissant d'enfants - à l'école, dans le bus, ou en ligne dans l'environnement apparemment protégé de la maison. Les enfants se sentent envahis par un sentiment profond de peur, insécurité, désespoir et solitude ; et parfois aussi par la dépression, les troubles de santé physique et mentale ; et le suicide.

L'accès de plus en plus facile et répandu à l'internet, aux ordinateurs et aux téléphones portables pour des enfants de plus en plus jeunes, rend le risque de violence de plus en plus présent.

Une photo, un vidéo ou un message faux et diffamatoire distribué de façon anonyme dans les réseaux sociaux, peut atteindre dans une fraction de seconde, des milliers de personnes partout dans le monde, tout en restant accessible à n'importe quel moment, et en fait, pour toujours...

Voilà l'une des préoccupations les plus profondes pour les enfants et aussi l'une des principales raisons pour lesquelles ils appellent une ligne téléphonique d'assistance.

Malheureusement, ces formes de violences échappent très souvent au regard des adultes, y compris les parents et professeurs. Parfois elles sont même perçues comme une étape naturelle ou nécessaire dans notre parcours vers l'âge adulte.

Il faut briser le silence ! Il faut sensibiliser le public, appuyer les parents, former ceux qui travaillent à l'école et aux centres de santé et il faut donner l'exemple de respect, tolérance et solidarité et promouvoir des programmes de prévention et réponse au sein des écoles

Et en spécial, **il faut informer et appuyer les enfants** pour qu'ils participent en première ligne a la prévention de ce fléau, pour qu'ils aident à rompre l'intolérance, la discrimination et les actions violentes, pour qu'ils sachent a qui demander de l'aide et pour qu'ils trouvent la force et le courage pour partager leurs souffrances et regarder le futur avec espoir.

Chers amis,

Dans le temps présent, c'est difficile d'aborder le fléau de la violence sans rappeler les défis sérieux auxquels se voient confrontés des milliers d'enfants migrants, refugiés et requérants d'asyle. La violence est l'une des plus fortes raisons qui poussent des familles et enfants à abandonner leurs communautés et à chercher la sécurité dans un pays inconnu.

Et pourtant, sur la route ils éprouvent des risques constants : des agressions, des abus, des attaques xénophobes aussi bien que le risque d'exploitation qui les guettent à chaque instant. Souvent séparés de leurs familles, privés de liberté et étouffés par la peur ; ils peuvent arriver sans documents, sans parler la langue du pays et sans connaitre la géographie de la région, et en outre sans avoir accès à une autorité préparée et équipée pour les écouter et leur assurer l'appui dont ils ont sérieusement besoin.

Il est temps de sauvegarder leurs droits et de garantir leur protection ! C'est pour cela que nous anticipons avec un immense espoir l'adoption le 10 décembre prochain, à Marrakech, du Pacte mondial pour les Migrations.

Chers amis,

Permettez-moi d'aborder mon troisième message. **La violence est répandue, sérieuse et silencieuse. Mais elle n'est pas une fatalité : elle peut être prévenue !**

L'expérience gagnée au fil des années nous permettent d'appuyer les enfants victimes, et leur assurer un accès rapide à la justice et à des services de protection et réintégration dont ils auront besoin.

Mais, comme Janusz Korczak le reconnaissait il y a très longtemps déjà, pour aboutir a de bons résultats, **il faut écouter la voix des enfants** !

Les enfants rêvent d'un monde où la violence et la peur n'auront plus de place. Un monde où chaque enfant a l'opportunité de grandir heureux, protégé, appuyé et rassuré. Et ils sont déterminés à appuyer nos efforts pour transformer ce rêvé en réalité.

Des centaines de milliers d'enfants ont participé au processus de développement de l'Agenda 2030. Et leur message était claire et fort : « la violence est notre souci principal et nous voulons des actions fermes pour y mettre fin. »

Aujourd'hui l'élimination de la violence infantile est au centre des priorités de l'Agenda de développement. Et les enfants demeurent engagés pour promouvoir des progrès, en alliance étroite avec les gouvernements et les acteurs de la société civile.

Come un enfant me disait récemment : « Nous avons beaucoup rêvé… mais rien n'a été achevé encore... Je me sens en équilibre précaire, sur une petite ficelle… Et c'est difficile à dire si la ficelle va tenir ou rompre… »

Chers amis, nous ne pouvons permettre que la ficelle rompe…

Il faut redoubler nos efforts pour que les valeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et la vision de l'Agenda 2030 deviennent une réalité.

Il est temps de tenir les promesses faites aux enfants et il y a des opportunités uniques qu'il faudra saisir. Ceci est le quatrième message que j'aimerais partager.

2019 est une année particulièrement importante. Elle marque le 30eme anniversaire de l'adoption de la Convention – une célébration que nous voulons stratégique et influente, et surement pas symbolique.

2019 sera aussi l'année du premier Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris sa cible 16.2 pour mettre fin à toute forme de violence à l'encontre des enfants. **C'est une opportunité que nous ne pouvons pas rater !**

Il faudra mobiliser tout Etat et tout partenaire pour que les droits de l'enfant y leur protection contre toute forme de violence deviennent une priorité centrale dans leurs discours, dans leurs rapports nationaux, dans leur action quotidienne !

Il faut mobiliser tous ceux qui peuvent faire la différence dans la vie des enfants et, bien sûr, il faut y associer les enfants.

Nelson Mandela disait souvent : « Un gagnant est un rêveur qui ne désiste jamais »

Et en réalité, chacun d'entre nous peut faire la différence !

Par où commencer ? Un jeune défenseur des droits de l'enfant, fort allié de nos actions, nous a donné une recette simple : commençons tout près de nous ! Chaque jour, mobilisons cinq nouveaux alliés de notre cause : au sein de notre famille, dans notre bureau, dans notre ville… Ensemble nous pourrons créer des cercles de non-violence autour de la vie des enfants, des cercles de plus en plus amples et de plus en plus forts !

Ensemble, la somme de nos actions sera zéro : tolérance zéro pour la violence à l'encontre des enfants. Et ainsi, bien vite, le zéro deviendra le chiffre préféré de toute l'humanité !

Je suis sûre que vous allez tous nous aider dans cet effort !

Merci.